

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 7 ième jour du mois de novembre deux mille-vingt-deux, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère  
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller  
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller  
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère  
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siege # 1 poste vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2022;
5. Dépôt de la lettre de démission de la conseillère Mme Lina Lavoie, siège1;
6. Acceptation des dépenses concernant la subvention de 157 715 \$;
7. Acceptation des travaux accordés par le biais du programme d'aide à la voirie locale (dossier no 00031849-1-15025(3) -20220511-019) d'un montant de 20 000\$;
8. Achat de Radar pédagogique;
9. Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V pour véhicules électriques);
10. Entente de contribution financière pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
11. Tarifs de recharge aux bornes de recharge pour véhicules électriques;
12. L'installation des bornes de recharge par l'Électricité Cap-à-l'Aigle;
13. Étude sur le regroupement des services incendies de Charlevoix-Est;
14. Déclaration de conformité en lien avec l'activité art. 335 -entretien d'un cours d'eau associée au projet Cours d'eau situé entre la rue principale et la rue Du Jardin;
15. Demande Mme Mégane Tremblay pour le prolongement du réseau d'aqueduc de la Rue Notre-Dame;
16. Publication des vœux des Fêtes ;
17. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
18. Dépôt du rapport de diagnostic Biblioqualité 2022 (année de référence 2019);
19. Abolition des frais de retard à la bibliothèque;
20. Assurances pour la halte routière;
21. Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc demande une aide financière pour la fête de Noël;
22. Demande financière de la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent de Charlevoix communauté Notre-Dame-des-Monts;
23. Réparation du tracteur;
24. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;
25. Renouvellement de la carte de membre du Mouvement Action-Chômage de Charlevoix pour 2023;
26. Le camp Le Manoir demande notre intérêt à renouveler pour 2023;
27. Dépôt du bilan 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;
28. Invitation au tournoi de golf annuel des Paramédics de Charlevoix édition 2023;
29. Varia A) Acceptation du décompte progressif #2  
B) Rescinder la résolution |2022-10-4867  
C) Demande d'autorisation à la MRC de Charlevoix-Est de se connecter à distance avec VPN
30. Comptes à ratifier octobre 2022;
31. Comptes à payer octobre 2022;
32. Salaires du mois octobre 2022;
33. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
34. Période de questions allouée aux contribuables;
35. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2022-11-4880

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire, de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter les points 29 a) Acceptation du décompte progressif #2, 29 b) Rescinder la résolution #2022-10-4867, 29 c) demande d'autorisation à la MRC de Charlevoix-Est de se connecter à distance avec VPN, même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2022**

#### RÉSOLUTION 2022-11-4881

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

#### **5- DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MME LINA LAVOIE, SIÈGE 1**

#### RÉSOLUTION 2022-11-4882

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la lettre de démission de la conseillère Mme Lina Lavoie, siège #1.

#### **6 –ACCEPTATION DES DÉPENSES CONCERNANT LA SUBVENTION DE 157 715\$**

#### RÉSOLUTION 2022-11-4883

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter les dépenses effectuées avec le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien des routes locales no. 2022-15025 dossier # VYU43696.

**7-ACCEPTATION DES TRAVAUX ACCORDÉS PAR LE BIAIS DU  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (DOSSIER NO 00031849-1-  
15025(3)-20220511-019) D'UN MONTANT DE 20 000\$**

RÉSOLUTION 2022-11-4884

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**8- ACHAT DE TROIS RADARS PÉDAGOGIQUES**

RÉSOLUTION 2022-11-4885

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de trois panneaux radars pédagogique chez Traffic Logix Corp au montant de 3 399 \$ chacun plus transport et taxes applicables.

**9- ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES;**

**RÉSOLUTION 2022-11-4886**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, d.g à signer l'entente de contribution financière pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

**10-ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**RÉSOLUTION 2022-11-4887**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes.

**11-TARIFS DE RECHARGE AUX BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**RÉSOLUTION 2022-11-4888**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la tarification concernant les bornes du circuit électrique sera de 1\$ de l'heure.

**12- L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE PAR L'ÉLECTRICIEN CAP-À-L'AIGLE**

**RÉSOLUTION 2022-11-4889**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'installation des bornes de recharge par Electricité Cap-à-l'Aigle.

**13-ÉTUDE SUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES DE CHARLEVOIX-EST**

**RÉSOLUTION 2022-11-4890**

ATTENDU QUE le chef du service incendie de la Malbaie a proposé, lors d'un événement public, que la MRC de Charlevoix-Est réalise une étude sur un regroupement des services d'incendies sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE lors de la dernière rencontre du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, tenue le 27 septembre 2022, le préfet a demandé de consulter les chefs de sécurité incendie pour connaître leurs désirs quant à la réalisation d'une telle étude;

ATTENDU QUE notre service incendie respecte les exigences édictées dans le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE notre service incendie recrute, forme et atteint, dans la majorité des cas, ses cibles pour la force de frappe lors d'évènements en sécurité sur notre territoire;

ATTENDU QUE notre service incendie a des ententes avec les corps de pompiers avec ses territoires voisins qui sont fonctionnels;

ATTENDU QUE nous sommes toujours ouverts à de nouvelles ententes qui peuvent améliorer les services en sécurité civile et de pistes de solutions proposées par nos chefs en sécurité incendie;

ATTENDU QUE notre service incendie a le budget le plus important en proportion de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE notre réel défi est d'avoir un financement approprié aux exigences du gouvernement;

ATTENDU QUE notre réalité territoriale exige un service de proximité pour répondre au besoin de notre population;

ATTENDU QUE la centralisation de d'autres services depuis les trente (30) dernières années a eu comme effet de dévitaliser notre communauté;

ATTENDU QUE cette approche n'a jamais réussie à atteindre les objectifs d'économie financière;

ATTENDU QUE plusieurs exemples de regroupements démontrent que cette avenue fait perdre le sentiment d'appartenance des employés, des bénévoles et de toute la communauté;

ATTENDU QUE cette appartenance est le ciment sur lequel les communautés se reconstruit pour assurer leur vitalité;

ATTENDU QUE la gouvernance est toujours localisée dans la ville centre ce qui se traduit par une perte d'emploi pour les municipalités en circonférence du centre;

ATTENDU QUE le coût d'achat du matériel et de l'équipement est toujours en hausse et que c'est une mesure temporaire au profil des territoires plus peuplés;

ATTENDU QUE lorsque nos communautés perdent la gestion de leur service, celles-ci sont réduites à l'insignifiance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'aviser la MRC de Charlevoix-Est que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts ne voit pas la pertinence d'entreprendre une étude portant sur le regroupement des services incendie de Charlevoix-Est, surtout au moment où la communauté débute un cycle de revitalisation.

**14-DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ ART.335-  
ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU ASSOCIÉE AU PROJET COURS D'EAU-RUE  
PRINCIPALE (SÉBASTIEN SIMARD)**

**RÉSOLUTION 2022-11-4891**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le nettoyage du cours d'eau à l'arrière de 4 propriétés de la rue Principale.

**15- DEMANDE DE MME MÉGANE TREMBLAY POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE NOTRE-DAME**

Ce point est reporté

**16- PUBLICATION VŒUX DES FÊTES**

**RÉSOLUTION 2022-11-4892**

CONSIDÉRANT une offre de la radio de Charlevoix CIHO pour les vœux des fêtes;

CONSIDÉRANT les différentes propositions avec des coûts variant de 85 à 145\$;

CONSIDÉRANT la proposition #2 avec un coût de 85\$ pour le plan 5 jours;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer un montant de 85\$ plus les taxes applicables pour la proposition #2 de la radio CIHO-FM pour les vœux des fêtes soit le plan 5 jours (jour de l'an 28 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023) et d'autoriser le paiement.

**17- -DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**RÉSOLUTION 2022-11-4893**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt des intérêts pécuniaires du maire M. Alexandre Girard, des conseillers et des conseillères Mme Danye Simard, Mme Marie-Paule Boudreault, M. Rémy Gaudreault, M. Conrad Guay et M. Gratien Aubé.

-

**18-DÉPÔT DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC BIBLIOQUALITÉ 2022 (ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2019)**

**RÉSOLUTION 2022-11-4894**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer le rapport de diagnostic biblioqualité 2022 (année de référence 2019)

**19- ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE**

**RÉSOLUTION 2022-11-4895**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts facture actuellement des frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu;

ATTENDU QUE la municipalité fait partie du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et que ce dernier recommande l'abolition des frais de retard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts abolisse les frais de retard pour les retours de livres;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts exclut de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagé

## **20-ASSURANCE POUR LA HALTE ROUTIÈRE**

### **RÉSOLUTION 2021-11-4896**

Il est proposé par le conseiller Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ajouter à notre police d'assurance l'équipement (lunette d'approche) qui est installée à la halte routière dans le rang Saint-Antoine.

## **21-ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE NOËL**

### **RÉSOLUTION 2022-11-4897**

CONSIDÉRANT une demande reçue le 12 octobre dernier de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de demander une contribution financière pour souligner le temps des fêtes (fête de Noël) pour leurs membres actifs et bienfaiteurs;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder une contribution financière de 25\$ pour la fête de Noël.

## **22-DEMANDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT DE CHARLEVOIX COMMUNAUTÉ NOTRE-DAME-DES-MONTS**

### **RÉSOLUTION 2022-11-4898**

CONSIDÉRANT QUE la demande la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent de Charlevoix communauté de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de demander une aide financière;

CONSIDÉRANT QU'ils ont dû remplacer le système de chauffage au mois de décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'église fournit en plus des services religieux, elle permet aussi la tenue d'occasion spéciale comme des assemblées d'organismes, spectacle de l'école et autre, ou tout simplement pour un repas communautaire;

CONSIDÉRANT Que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent de Charlevoix communauté de Notre-Dame-des-Monts veulent garder l'église vivante et attrayante pour la communauté;

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder une aide financière de 2 000\$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent de Charlevoix communauté de Notre-des-Monts.

## **23-RÉPARATION DU TRACTEUR**

### **RÉSOLUTION 2022-11-4899**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire la réparation du tracteur pour un approximatif de 6 300\$ si on remplace les deux bras et si on fait la réparation serait un montant approximatif de 2000\$.



**24- ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE  
PROCHAINE GÉNÉRATION**

**RÉSOLUTION 2022-11-4900**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**25-RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DU MOUVEMENT  
ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX POUR 2023**

**RÉSOLUTION 2022-11-4901**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la carte de membre du Mouvement Action Chômage au montant de 50\$.

**26- LE CAMP MANOIR DEMANDE NOTRE INTÉRÊT À RENOUELER  
POUR 2023**

**RÉSOLUTION 2022-11-4902**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité est intéressée à renouveler l'entente avec le Camp Manoir pour le Camp de jour pour la saison estivale 2023.

**27-DÉPÔT DU BILAN 2021 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE  
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Ce point est reporté

**28- INVITATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DES PARAMÉDICS  
DE CHARLEVOIX ÉDITION**

Ce point est reporté

**29—A) VARIA ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2**

**RÉSOLUTION 2022-11-4903**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'acceptation du décompte progressif #2 au montant de 519 192.81\$.

**29 B) VARIA RESCINDER LA RÉSOLUTION # 2022-10-4867**  
**RÉSOLUTION 2022-11-4904**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De rescinder la résolution #2022-10-4867.

**29 C) DEMANDE D'AUTORISATION À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
**DE SE CONNECTER À DISTANCE AVEC VPN**

**RÉSOLUTION 2022-4905**

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

La municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande l'autorisation de se connecter à distance par VPN à la MRC de Charlevoix-Est.

**30- COMPTES À RATIFIER D'OCTOBRE 2022**

**RÉSOLUTION 2022-11-4906**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration	764 822.54 \$
Eau potable	
<b>TOTAL</b>	<b>764 822.54\$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**31 – COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2022**

**RÉSOLUTION 2022-11-4907**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois novembre 2022 :

Fonds d'administration :	1 180.57\$
Eau potable :	41 431.36\$
<b>TOTAL :</b>	<b>42 611.93\$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2022 au montant de 42 611.93\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 42 611.93 \$;  
QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

### **32– SALAIRES DUMOIS D'OCTOBRE 2022**

#### **RÉSOLUTION 2022-11-4908**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2022 au montant de 16 681.45\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2022 au montant de 16 681.45\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

### **33 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

### **34– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

### **35– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2022-11-4909**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 59.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 décembre 2022.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.